

ANNEXE 3,AVIS DE MARCHÉ - SECTEURS SPÉCIAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSE(S) ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel : SOWAER Environnement Charleroi		
Adresse postale : Bâtiment Clément Ader - rue Clément Ader 8		
Localité/Ville : Gosselies	Code postal : 6041	Pays : Belgique
Point(s) de contact : A l'attention de : Marc CANIVET	Téléphone : 071/349.980	
Courrier électronique (e-mail) : mca@sowaer.be	Fax : 071/34.99.89	
Adresse(s) Internet (le cas échéant) :		
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) :		
Adresse du profil d'acheteur (URL) : http://avis.marchespublics.wallonie.be/avis.marches.publics/avis.do?action=detail&id=101249		

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Point(s) de contact susmentionné(s)
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :
Point(s) de contact susmentionné(s)
Adresse auprès de laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :
Point(s) de contact susmentionné(s)

I.3) Activité ou activités principale(s) de l'entité contractante
Activités aéroportuaires

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

<p>II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur AVIS RECTIFICATIF N°1 (date dépôt des candidatures = 20/01/2010) Appel à candidature pour désigner un bureau d'études en vue de travaux d'insonorisation du home pour personnes âgées « le chant des oiseaux » à ROUX</p>
<p>II.1.2) Type de marché et lieu de prestation de services</p> <p>Catégorie de services : 12 (Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services d'essais et d'analyses techniques)</p> <p>Lieu principal de prestation : Charleroi Code NUTS : BE322 (Arr. Charleroi)</p>
<p>II.1.3) L'avis implique Un marché public</p>
<p>II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : Le marché porte sur les études acoustiques et techniques et la direction des travaux nécessaires afin d'assurer le respect d'un affaiblissement du bruit suffisant pour garantir au passage des avions un niveau sonore de maximum 55dB(A) dans les chambres des résidents du home ainsi que dans les pièces communes telles réfectoire, salle de repos. Le marché comprend plusieurs phases : étude acoustique du bâtiment, analyse de la faisabilité technique, étude des techniques architecturales et des techniques spéciales en ventilation, établissement d'une liste des travaux par pièce traitée, métré estimatif des travaux, avant projet, projet, analyse de offres des entreprises, suivi de l'exécution, coordination sécurité</p>
<p>II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)</p> <p>Objet principal Descripteur principal : 71000000 (Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection) Descripteur supplémentaire (<i>le cas échéant</i>) :</p>
<p>Objet(s) supplémentaire(s)</p>
<p>II.1.8) Division en lots : Non</p>
<p>II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non</p>

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

<p>II.2.1) Quantité ou étendue globale (<i>y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options</i>) : sans objet</p>
<p>Nombre de reconductions éventuelles (<i>le cas échéant</i>) : S'il est connu, dans le cas de marchés de travaux, de fournitures ou de services à caractère renouvelable, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs :</p>

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

<p>Durée : 36 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)</p>

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

<p>III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (<i>le cas échéant</i>) : oui le cautionnement exigé sera de 2.500 euros.</p>
<p>III.1.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : définies postérieurement dans le cahier spécial des charges</p>
<p>III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (<i>le cas échéant</i>) : si sous-traitance, la candidature doit être accompagnée d'un engagement formel du sous-traitant à collaborer à l'exécution du marché durant toute la durée de celui-ci</p>
<p>III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (<i>le cas échéant</i>) : Oui Dans l'affirmative, description de ces conditions : Le marché de travaux subséquent se déroulera dans une maison de repos pour personnes âgées. La SOWAER est mandataire de l'exploitant du home, lequel restera en activité durant la période des travaux. Ce type de contingences doit être bien connue du prestataire. Le résultat acoustique doit en outre être garanti. Après rapport du bureau d'études, la liste des travaux et le phasage d'exécution seront définis par le comité de concertation (Sowaer, bureau d'études, exploitant du Home). La SOWAER se réserve la possibilité de ne pas réaliser tout ou partie des travaux déterminés par le bureau d'études.</p>

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

<p>III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Mise en oeuvre de la déclaration sur l'honneur implicite : circulaire du Gouvernement wallon du 10 mai 2007 relative à la simplification et à la transparence des marchés publics (M.B. du 28/11/2007, p. 59174) : « par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 60 de l'arrêté royal du 10 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics » L'attention du soumissionnaire est attirée sur le contrôle qui sera opéré via le système DIGIFLOW (accès à la banques de données ONSS et impôts). Si l'employeur occupe du personnel indépendant, la déclaration sur l'honneur implicite couvre également le respect de la législation relative aux obligations sociales dans ce secteur. Avant l'attribution du marché, à défaut pour le pouvoir adjudicateur de pouvoir procéder directement aux vérifications, une attestation pourra être demandée au soumissionnaire.</p>
<p>III.2.2) Capacité économique et financière Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat joint à sa candidature une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement délivrée expressément pour le présent marché remplie et signée par l'organisme financier concerné par l'éventuel futur cautionnement et valide pour une période minimum de trois mois à dater de la date limite de dépôt des candidatures (voir modèle en annexe) Le candidat joint une attestation d'assurance RC professionnelle qui précise les montants assurés (minimum 1.250.000 euros)</p>
<p>III.2.3) Capacité technique Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : L'équipe présentée doit être composée : d'un bureau d'architectes, d'un ingénieur civil acousticien, d'un ingénieur en techniques spéciales orienté ventilation, d'un coordinateur-sécurité. Le bureau d'architectes doit comprendre en interne au moins deux architectes, un dessinateur et un secrétariat temps plein. L'architecte chargé de l'exécution du marché doit avoir au cours des cinq dernières années au moins une expérience en immeuble de type collectif (ex maison de repos, de soins, internats ou équivalents) portant sur la réalisation de travaux d'un montant de minimum 250.000 euros (travaux de construction, de reconditionnement ou</p>

d'aménagement d'un établissement) et doit justifier de sa connaissance des normes spécifiques applicables en maisons de repos. Le candidat explicite dans sa candidature les normes applicables dans le cadre de travaux en maisons de repos. le candidat démontre qu'il dispose de connaissances suffisantes en marchés publics (attribution et exécution)

L'acousticien doit être ingénieur civil et doit avoir collaboré à des travaux portant sur un immeuble de type collectif tels maisons de repos, de soins, internats ou équivalents. il doit justifier ses compétences en acoustiques et son expérience (au moins deux d'expérience comme acousticien).

L'ingénieur en HVAC spécialisé en ventilation doit justifier de sa collaboration à un projet (travaux de minimum 250.000 euros) portant sur un immeuble de type collectif (maisons de repos, de soins, internats ou équivalents).

Le coordinateur-sécurité doit justifier d'une expérience portant sur un projet réalisé de minimum 250.000 euros et prouver son titre de coordinateur-sécurité.

La candidature sera accompagnée des documents suivants :

- le curriculum vitae des personnes affectées à l'exécution du marché, avec leurs titres d'études et professionnel et pour l'architecte : la preuve de la connaissance en normes "maisons de repos" et en législation sur les marchés publics
- les références des candidats reprenant le nom et l'adresse de l'établissement, descriptif du type de travaux réalisés, la date de la réalisation des travaux, montant des travaux, attestation de bonne exécution du client public ou privé

III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant) : Non

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière: Oui

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

porteur du titre d'architecte inscrit à l'ordre des architectes pour la mission "architecture"

porteur du titre de coordinateur-sécurité pour la mission "santé-sécurité".

L'acousticien doit être porteur du titre d'ingénieur civil.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) Type de procédure
Négoziée

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution	
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction : des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif	
Critères	Pondération

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant) : Dossier C/719 chant des oiseaux
IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 20/01/2010 16:00
Documents payants : Non
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 20/01/2010 16:00
IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation fr

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) AUTRES INFORMATIONS

Autres informations (*le cas échéant*)

Attention Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 20 janvier 2010 et non au 20/10/2010 (erreur de frappe dans le premier avis). Le délai d'exécution repris au point II.3 est purement indicatif s'agissant d'un marché de services incluant le suivi de l'exécution de travaux. Le délai d'exécution de la mission s'étendra de la notification du marché de services jusqu'à la réception définitive des travaux. La mission perdure jusqu'à la réception définitive des travaux d'insonorisation. En l'espèce, le délai de garantie (travaux) sera en principe de 24 mois.

VI.5) DATE D'ENVOI

09/12/2009



Attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement

SOCIETE WALLONNE DES AEROPORTS

La société (raison sociale et siège social de la société de cautionnement)

.....

dûment représentée par s'engage

dans le cas où l'Entreprise (raison sociale et siège social de l'entreprise candidate)

.....

serait désignée adjudicataire pour le marché **d'études en vue de travaux d'insonorisation du hôte pour personnes âgées « le chant des oiseaux » à ROUX faisant l'objet du marché SOWAER C'/719 chant des oiseaux**

à constituer un cautionnement d'un montant correspondant à **2.500 €** en faveur de la Société Wallonne des Aéroports.

La présente attestation est valable pour une période de trois mois à partir de la date de réception des candidatures pour le présent marché, mais cessera ses effets avant ce délai si l'Entreprise candidate n'est pas désignée adjudicataire du marché.

Fait à, le.....

Signature :